



Psychomotricien

Dès que possible au 25/11/2025

Contrat de Travail Temporaire 17.5h/sem

Description du poste

Missions Sous la responsabilité hiérarchique du directeur du Dispositif IME-Sessad du Choletais : • Vous avez en charge l'accompagnement individuel d'enfants, jeunes présentant une déficience intellectuelle âgés de 12-20 ans, ayant des troubles associés (TSA , TND et handicap psychique) • Vous évaluez les fonctions sensori-motrices, perceptivo-motrices et psychomotrices, analysez leurs interactions et posez un diagnostic psychomoteur. • Vous accompagnez le jeune dans le cadre du projet thérapeutique et vous mettez en œuvre des traitements de rééducation psychomotrice et de réadaptation visant à corriger les troubles psychomoteurs. • Vous inscrivez vos prises en charge dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accompagnement du jeune.

Profil recherché

Profil et compétences • Habitué à l'interdisciplinarité, vous êtes en mesure de trouver votre place sereinement au sein d'une équipe. • Vous avez une expérience auprès de jeunes présentant une déficience intellectuelle et particularités TSA • Vous maîtrisez l'utilisation des profils sensoriels dans le cadre de l'évaluation • Vous savez être à l'écoute des jeunes et des familles • Votre maturité professionnelle vous assure autonomie, professionnalisme et recul dans les différentes situations.

Missions

Habitué à l'interdisciplinarité, vous êtes en mesure de trouver votre place sereinement au sein d'une équipe. • Vous avez une expérience auprès de jeunes présentant une déficience intellectuelle et particularités TSA • Vous maîtrisez l'utilisation des profils sensoriels dans le cadre de l'évaluation • Vous savez être à l'écoute des jeunes et des familles • Votre maturité professionnelle vous assure autonomie, professionnalisme et recul dans les différentes situations.

Établissement

IME Bordage Fontaine

2, rue des Ecureuils

Cholet (49300)

Association : ADAPEI 49

Horaires

Conditions d'emploi

- CDD 3 mois 0.50 etp (dans le cadre d'un remplacement pour congés maternité)
- CCN 66
- Permis B exigé